

Projet de canopées agrivoltaïques

Commune du LHERM (31600)

**REUNION PUBLIQUE
SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PRESENTEE PAR LA SOCIETE TSE
POUR UN PROJET AGRIVOLTAIQUE**

15 AVRIL 2026



Commissaire enquêteur : Michel JONES

Désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse

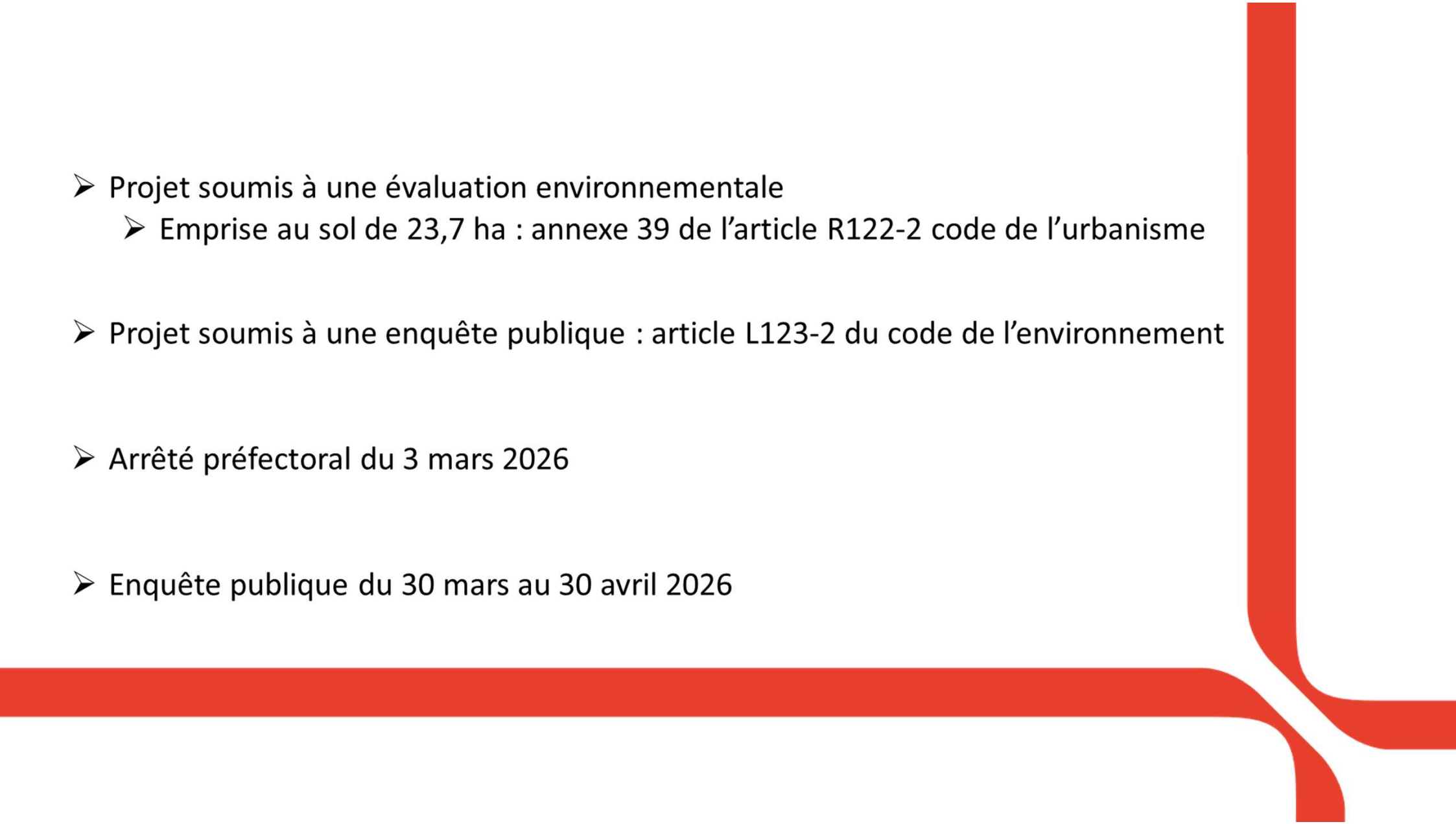
Son rôle :

- Assurer le lien entre le public et le projet,
- Recueillir vos observations, remarques, suggestions,
- S'assurer du bon respect de la procédure,
- Rendre un avis motivé sur le projet.

- Projet soumis à une évaluation environnementale
 - Emprise au sol de 23,7 ha : annexe 39 de l'article R122-2 code de l'urbanisme

 - Projet soumis à une enquête publique : article L123-2 du code de l'environnement

 - Arrêté préfectoral du 3 mars 2026

 - Enquête publique du 30 mars au 30 avril 2026
- 

- L'ensemble du dossier est consultable sur un registre numérique:
<https://www.registre-dematerialise.fr/7162>
ou sous forme papier en mairie de Lherm
- Les observations sur le projet peuvent être consignées :
 - Sur le registre dématérialisé
 - Sur le registre papier en mairie de Lherm
 - Par courrier, adressé au commissaire enquêteur, en mairie de Lherm
- Rencontres avec le commissaire enquêteur :
 - Permanences en mairie de Lherm : 30 mars, 9 avril et 30 avril de 14h à 17h en mairie de Lherm,

Déroulé de la réunion :

- Présentation du projet par la société TSE: 30'
- Echanges avec la salle : questions du public, réponses de TSE : 1 heure

Consignes de prise de parole :

- Merci de vous présenter rapidement avant de poser vos questions,
- Je passerai ensuite la parole au porteur de projet pour vous répondre.

- Cette réunion fera l'objet d'un compte rendu établi par le commissaire enquêteur, mis en ligne sur le registre numérique sous quelques jours,

TSE, la nouvelle référence française de l'énergie solaire

1. Une entreprise française indépendante

Fondée en 2016, TSE est un développeur et exploitant français indépendant de centrales solaires, uniquement sur le territoire national.



5 GW
en cours de développement d'ici à 2027



1 GW
construit ou en construction en 2027



2^{ème}
plus grande centrale solaire de France à Marville



321 MW
en opération ou en construction



4 premiers
démonstrateurs agrivoltaïques en exploitation



En 2025, TSE produit l'énergie pour **155 000** habitants

2. Un actionariat 100% français alliant intérêts publics et privés



Dernières levées de fonds :
160M d'€ en 2023 / 222M en 2024

3. Nos partenaires techniques

PURPAN
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Agriculture | Agroalimentaire
Sciences & Humanités

INRAE

RIVES & EAUX
DU SUD-OUEST

Arterris
L'Art de la Terre

MAÏSADOUR
NOTRE CULTURE, VOTRE BIEN-VIVRE

4. Nos ambitions



Participer activement à la **souveraineté énergétique** de la France



Grâce à une électricité verte et peu chère aider à la **réindustrialisation** et à la **compétitivité française**



Lutter contre le réchauffement climatique en coconstruisant des solutions pérennes avec les agriculteurs au service du **soutien de la filière agricole**

TSE est partenaire et cofondateur de la gigafactory Holosolis, plus grande usine européenne de production de panneaux photovoltaïques (Hambach, Moselle) opérationnelle à partir de 2027

Diapositive 7

LL1 peut-être une carte sans les zic abandonnées ?

Lou LINDEN; 2026-01-12T07:57:01.910

AD1 0 J'aime bien les laisser volontairement pour justifier qu'on a étudié des ZIC autour ou sur la commune avant de choisir ce site en particulier

Axel DUQUESNE; 2026-01-12T09:38:14.415

LHERM : L'exploitation agricole de Monsieur Bellecourt



Le propriétaire exploitant

- M. Gérard Bellecourt 58 ans
- Siège d'exploitation à Carbonne



La parcelle du projet

- 58 ha cultivée en Maïs et irriguée
- Parcelle agronomiquement faible



Généralités

- Cultures : Maïs, soja et blé
- Agriculture conventionnelle



DÉFIS RENCONTRÉS ET ATTENTES

- Volonté d'améliorer les performances agronomiques sur la parcelle
 - > **GESTION DU STRESS HYDRIQUE**
- Volonté de pérenniser l'exploitation
 - > **FAIRE FACE AUX FLUCTUATIONS DE PRIX EN DIVERSIFIANT LES REVENUS**
- Volonté de transmettre l'exploitation à ses fils
 - > **PERENNISER L'EXPLOITATION**

MOTIVATIONS DE L'EXPLOITANT

- Gestion de la ressource en eau
- Diversification des cultures
- Sécurisation financière (installation JA)
- Participation à la transition énergétique

Technologie de la canopée agricole



Amance



Verdonnet



Brouchy



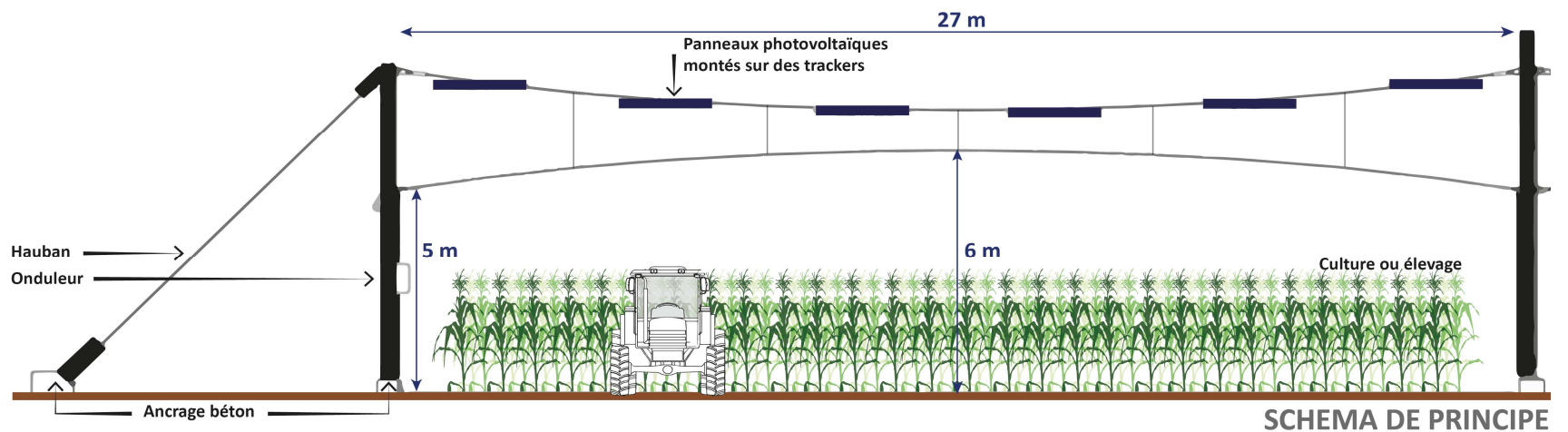
Soueluvre-en-Bocage

Présentation de la canopée agricole

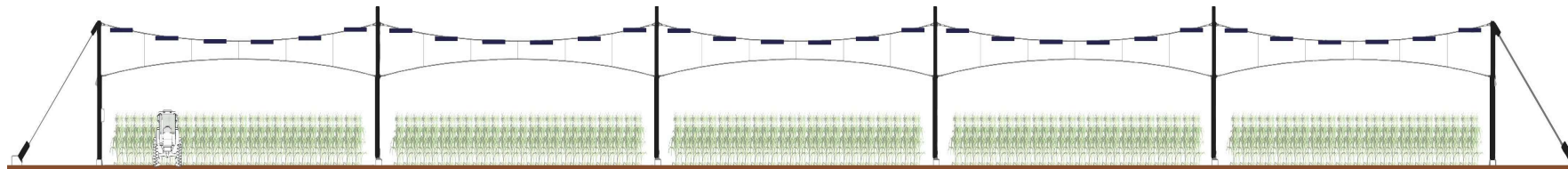
- Panneaux dynamiques (sur trackers) générant un ombrage partiel et tournant.
- Pilotage des panneaux solaires à distance par une Hotline pour répondre aux besoins agro-climatiques et ceux de l'exploitant.
- Faible emprise au sol et taux de couverture < 40%.

Les bénéfiques

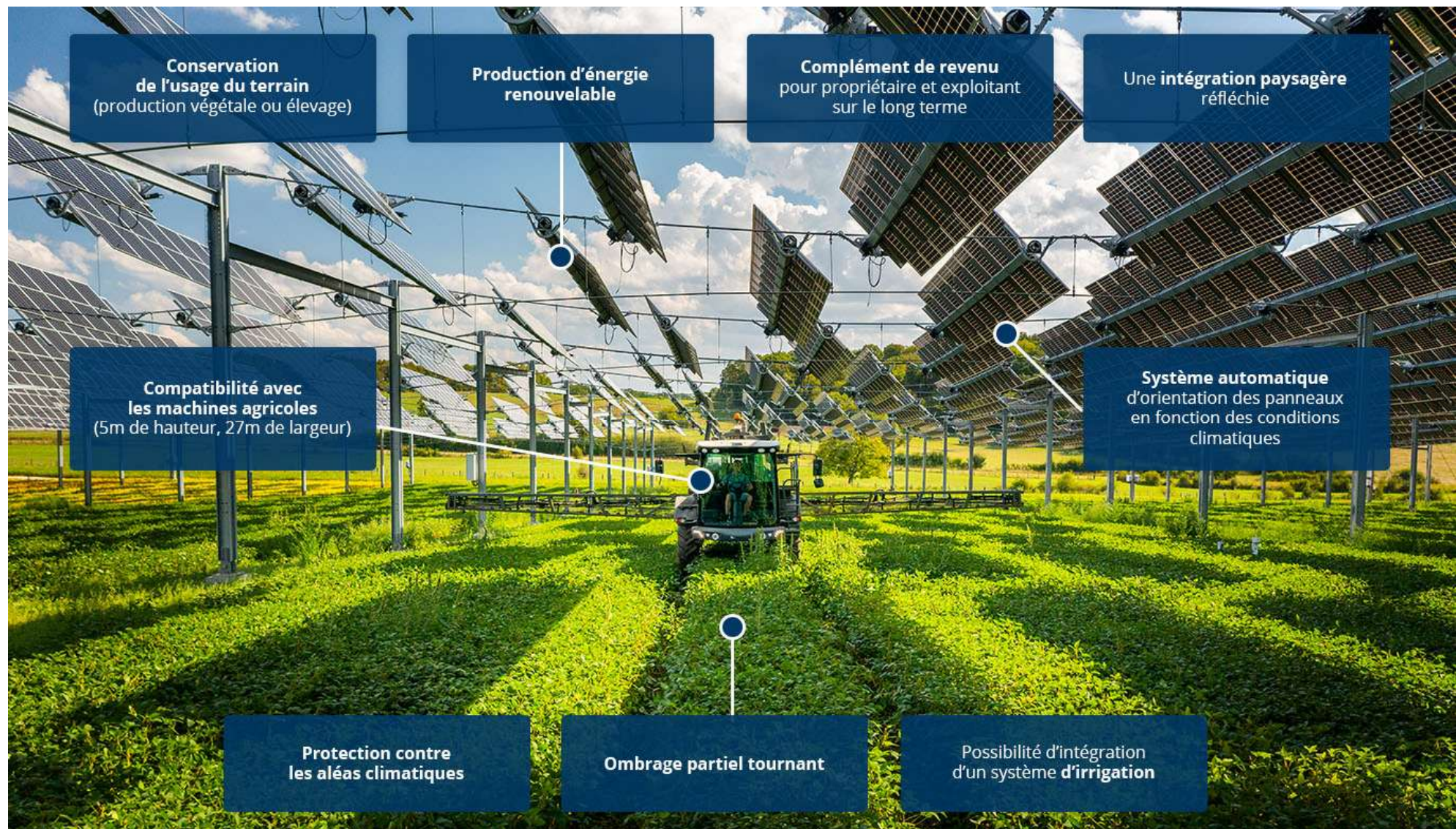
- Un outil agricole qui protège les cultures des aléas climatiques et répond à leurs besoins agro-climatiques tels que la sécheresse, les fortes températures, les excès de luminosité, le gel, la grêle...
- Limite l'évapotranspiration, le stress hydrique et permet d'économiser de l'eau.



- Panneaux orientés est/ouest (trackers)
- Hauteur comprise entre 5 et 6 m
- Espacement entre supports 27m x 11m



Les bénéfices de la canopée agricole



Diapositive 11

LL1 peut-être une carte sans les zic abandonnées ?

Lou LINDEN; 2026-01-12T07:57:01.910

AD1 0 J'aime bien les laisser volontairement pour justifier qu'on a étudié des ZIC autour ou sur la commune avant de choisir ce site en particulier

Axel DUQUESNE; 2026-01-12T09:38:14.415

Présentation de la canopée agricole



Diapositive 12

LL1 peut-être une carte sans les zic abandonnées ?

Lou LINDEN; 2026-01-12T07:57:01.910

AD1 0 J'aime bien les laisser volontairement pour justifier qu'on a étudié des ZIC autour ou sur la commune avant de choisir ce site en particulier

Axel DUQUESNE; 2026-01-12T09:38:14.415

Les résultats agronomiques sur nos sites pilotes

(2022 - 2025)



Un micro-climat régulé sous la solution agrivoltaïque

- -1,4 °C en moyenne sur les journées les plus chaudes
- Jusqu'à -7°C sous canopée lors d'un pic de chaleur cet été (Amance 30/06/25, Brouchy 18/07/25)
- +2 °C les nuits les plus froides
- **Amplitude thermique réduite** d'environ 1 °C sur 24h en moyenne sur l'année



Des rendements prometteurs pour les cultures et la prairie

Les essais démontrent une **amélioration du rendement avec du pilotage agroclimatique** (+18% de rendement vs zone non pilotée - Verdonnet 2025)

Les rendements annuels sont similaires entre canopée et témoin, avec une meilleure **résilience en conditions sèches**. (Souleuvre en Bocage, 2024 et 2025)



Un bilan hydrique amélioré sous la solution agrivoltaïque

-35 % de réduction de l'évapotranspiration potentielle en moyenne, Verdonnet, 2025

-75% de jours de stress sur l'ensemble du cycle du soja – Amance, 2022



Un confort thermique amélioré pour les animaux

- L'ombrage diminue le rayonnement et apporte du confort aux animaux.
- Pendant les canicules de 2025, les vaches se reposaient à l'abri du soleil sous la canopée, tandis que sur la zone témoin, elles cherchaient à rentrer sous les bâtiments pour trouver un abri



Les résultats agronomiques de la canopée : impact sur les températures

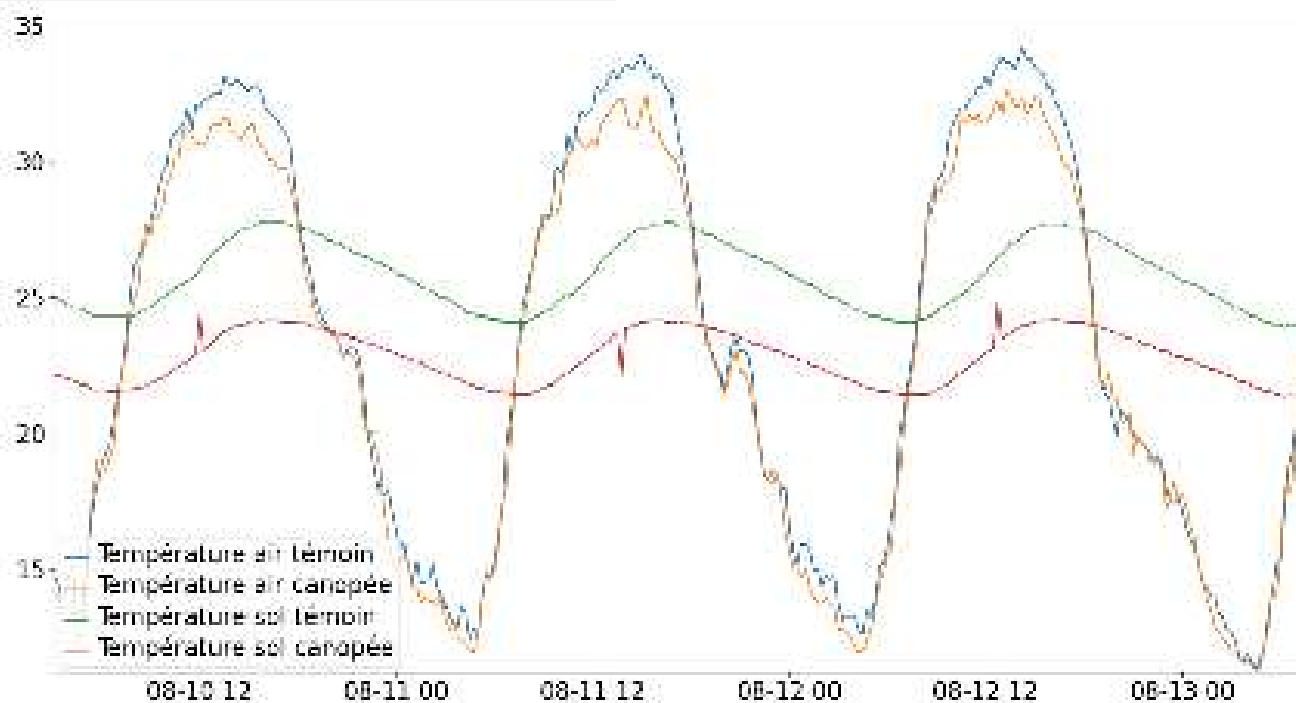
Nos retours d'expérience sur l'ombrage dynamique

Une limitation des fortes températures de l'air et du sol entre canopée et zone témoin

- Moins 4 °C en mai - juin 2023 (pour les T° aériennes extrêmes)
- Moins 3.5° C à 30 cm de profondeur du sol de juin à mi-août 2022

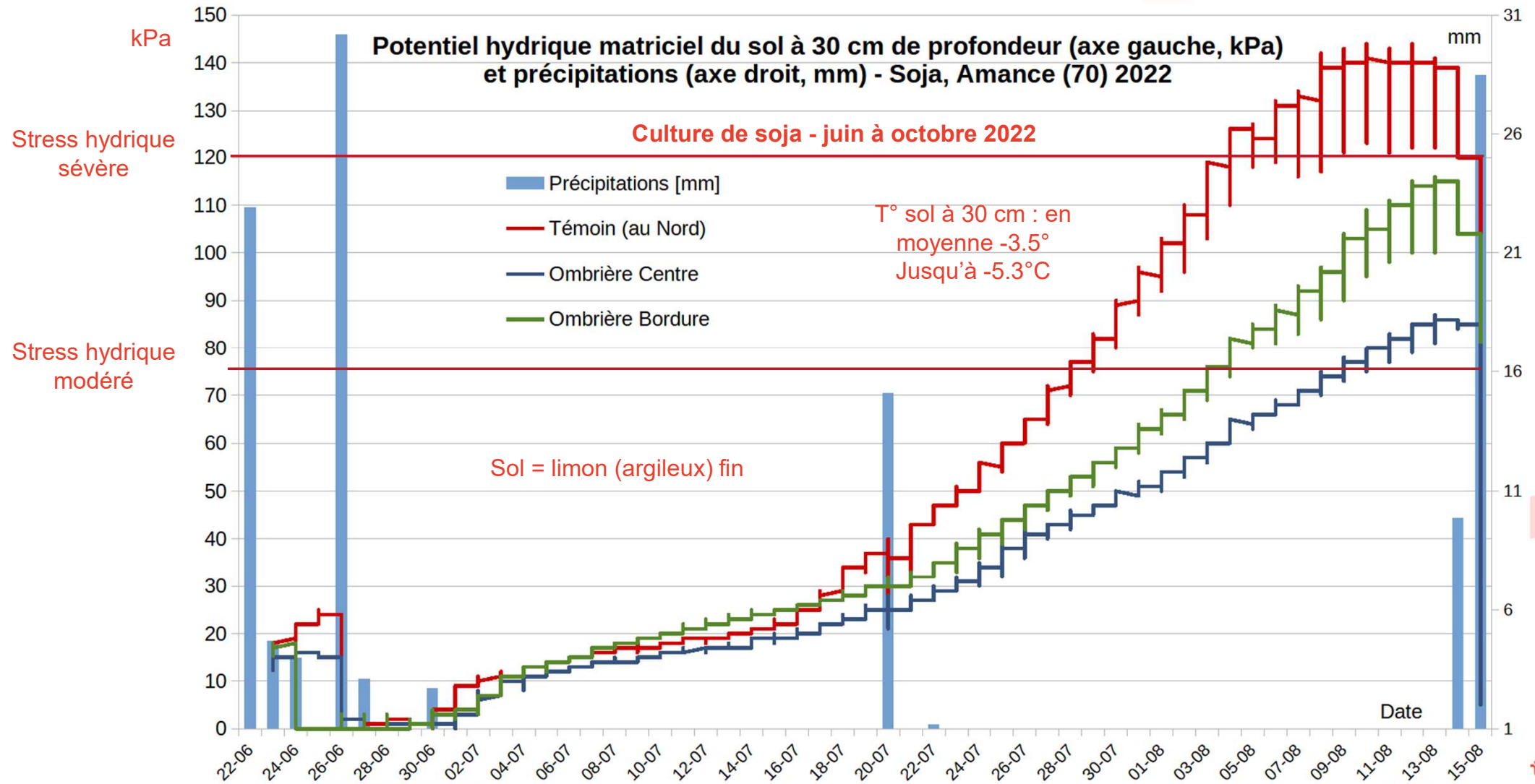
Une protection contre le stress hydrique entre canopée et zone témoin

- Moins 75% de jours de stress sur l'ensemble du cycle (soja 2022)



Canopée Amance
> 2022 - Soja

Les résultats agronomiques de la canopée : impact sur l'humidité du sol



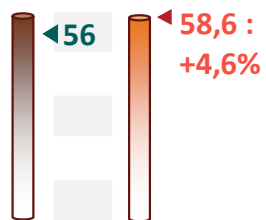
Les résultats agronomiques de la canopée : Impact sur les rendements

Le rendement pour la variété Soprana est équivalent entre Canopée et témoin (récolte 2022)

Canopée Amance
> 2022 - Soja

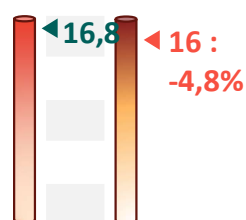


Nb de plantes/ m²



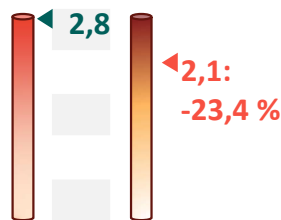
Témoin 24/06/2022 Canopée

Nb de gousses / plante



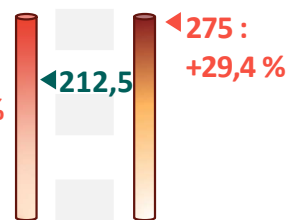
Témoin 12/10/2022 Canopée

Nb de grain/ gousse



Témoin 12/10/2022 Canopée

Poids de mille grains (g)

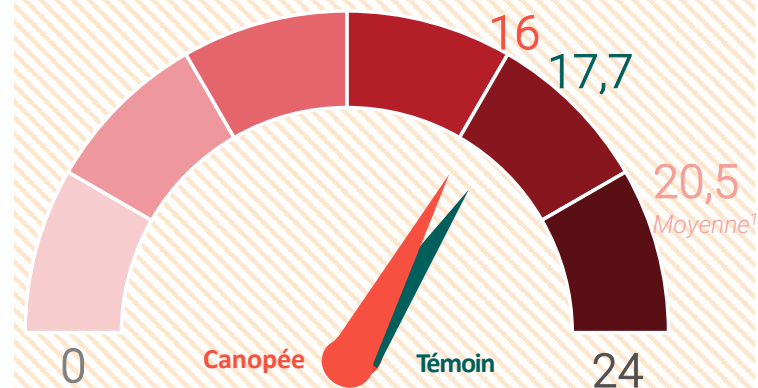


Témoin 12/10/2022 Canopée

Composantes du rendement

Rendement final

(quintaux/ ha)



¹ Rendement soja moyen France 2022 [Source Terres Inovia]

Etudes et échanges techniques



Réalisation du volet naturel de l'étude d'impacts

Inventaires 4 saisons terminés en janvier 2023
En cours de rédaction des impacts et mesures



Réalisation d'un étude préalable agricole

En cours de rédaction des impacts et mesures



Réalisation du volet paysager et de l'étude d'impact environnementale

Analyse terrain réalisé en février 2023
En cours de rédaction des impacts et mesures



Prise en compte des risques incendies

Concertation et validation des plans de masse avec le SDIS 31



Etude cynégétique

Travail avec la fédération de chasse 31 pour concilier chasse et production d'énergie

Projet agricole – EPA

Les effets sur le potentiel de production au regard des surfaces engagées :

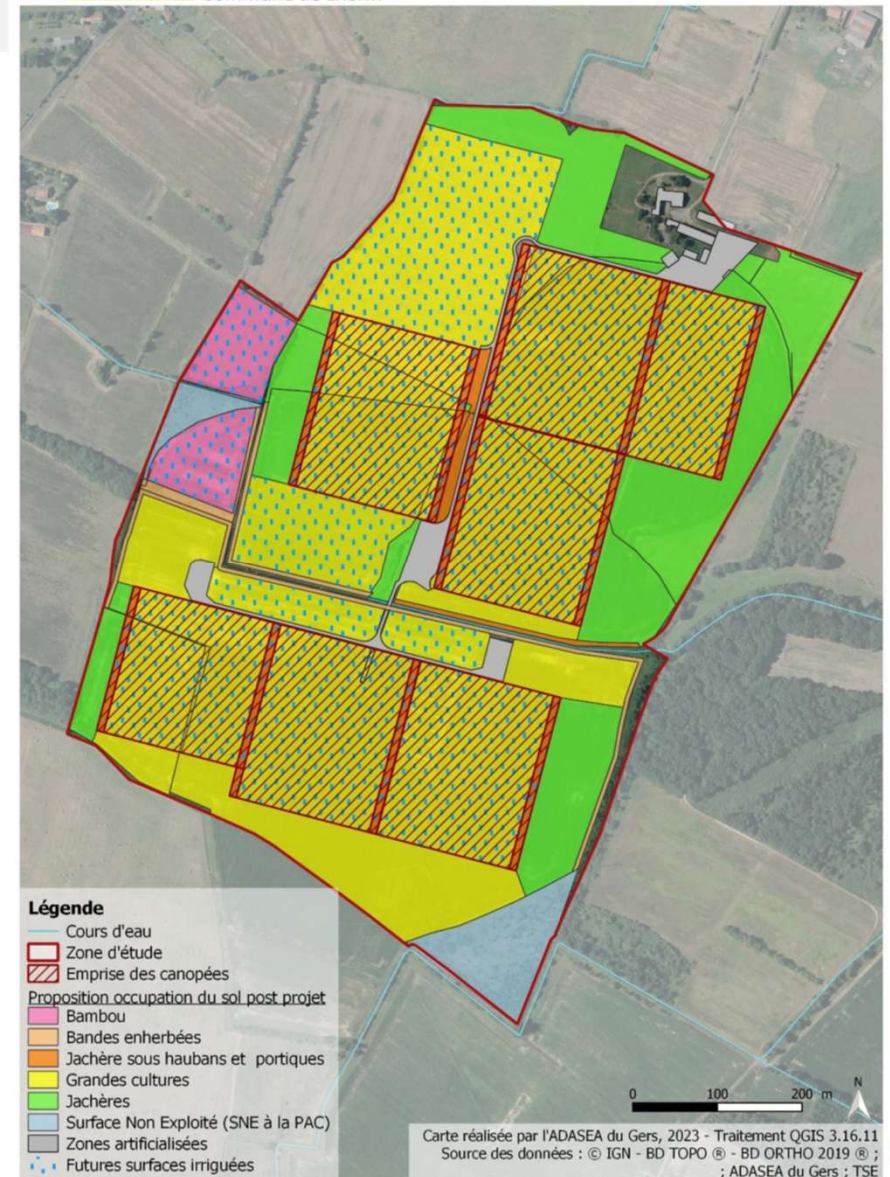
> protection aux cultures, avec une incidence positive directe : ➡ des risques de stress hydrique des plantes (maïs, soja principalement)

→ Limiter les risques aux cultures

→ Sécuriser le niveau de rendements et la qualité des productions

→ **Suivi engagé, réalisé par la CA 31 , sur 5 années :**

→ *Déterminer les économies d'eau consécutifs aux équipements de protection des cultures.*



Le suivi

Objectif : Evaluation globale des impacts des ombrières sur les performances de l'exploitation agricole d'un point de vue social, technique, environnemental et économique :

Caractériser :

- les effets des ombrières, dans un système céréalier irrigué, sur le temps de travail de l'exploitant en saison de pointe, par rapport à son système initial,
- les effets des ombrières, en conditions réelles, sur le comportement et les rendements de deux cultures maïs et soja et sur le développement de leur flore adventice,
- les effets du projet sur le bilan économique de l'exploitation

Moyens : Mise en place d'un suivi plein champ dans les conditions courantes d'implantation et de développement observées en Haute Garonne sur le territoire « vallée de Garonne » de 2 cultures irriguées ; de maïs et de soja (possibilités d'engager une rotation plus diversifiée).

Hypothèses :

La présence des ombrières entraîne une diminution du temps accordé par l'agriculteur au suivi de l'irrigation et/ou un confort de travail supplémentaire,

- La présence des ombrières influence positivement la protection des cultures contre le stress thermique et hydrique sur un territoire à fort ensoleillement estival et à sols séchants,
- La présence des ombrières influence positivement le rendement des cultures avec une économie d'apports en eau par rapport aux systèmes d'irrigation classiques en cours sur le territoire (enrouleur, système intégral, pivot),

LHERM : Environnement physique

Principaux enjeux identifiés

Hydrographie : cours d'eau (Ousseau) en limite nord-ouest et ensemble composé d'un ruisseau temporaire et de fossés agricoles traverse la zone d'étude

Hydrogéologie : perméabilité élevée de la nappe d'accompagnement de la Garonne

Zones humides : présence de zones humides très dépendantes de l'activité agricole (irrigation)

Risques : remontées de nappes potentielles

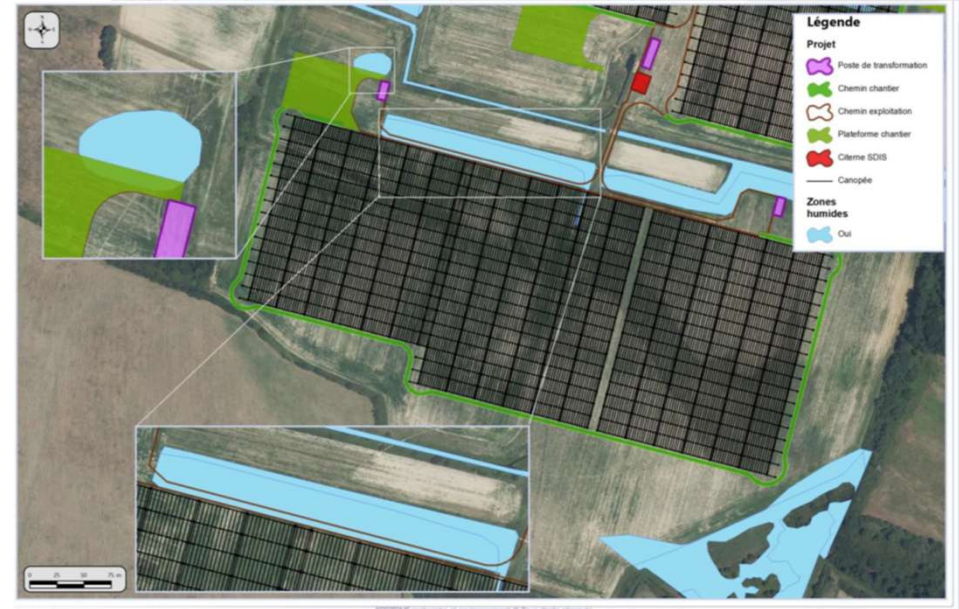
Principales incidences attendues

Phases travaux : Incidences globalement nulles à faibles. Niveau modéré brut analysé pour le risque de pollution dans le sol, sous-sol et eaux souterraines (infiltration) ou dans les eaux superficielles (ruissellement) en cas d'accident.

Phase exploitation : Globalement faibles à positives (climat et qualité de l'air). Pas d'impact sur les fonctionnalités des zones humides (conservation humidité dans le sol avec la canopée)

Principales mesures proposées

- Prévention les pollutions accidentelles du milieu
- Collecte, stockage et envoi des déchets vers les filières de traitement adaptées
- Bonne gestion des terres d'excavation
- Réduction des emprises au sol en phase d'exploitation au strict nécessaire
- Limitation et maîtrise du ruissellement
- Limitation des interventions en périodes de hautes eaux (remontée nappes)



Sources : ECOTONE, TSE

ECOTONE recherche et environnement 01 70 66 66 66

LHERM : Environnement humain

Principaux enjeux identifiés

Agriculture : parcelle cultivée irriguée

Voisinage et voies de communication : secteur bien desservi par le réseau routier et nombreuses habitations situées autour et au sein de la ZIP (hameau de Saint-Sernin)

Loisirs et chasse : Secteur fréquenté par les chasseurs pour le petit et le grand gibier

Réseaux et canalisation : ligne aérienne haute-tension RTE traverse le coin sud-est du secteur d'étude et une ligne aérienne basse tension est présente au nord (hameau Saint-Sernin)

Principales incidences attendues

Phases travaux : Incidences globalement très faible à positives. Les principales incidences négatives concernent le dérangement de l'activité de chasse sur la parcelle et les alentours immédiats, l'immobilisation de terres agricoles et la perturbation ponctuelle du trafic routier sur les axes alentours ainsi que le dérangement des potentiels promeneurs sur les sentiers locaux.

Phase exploitation : Incidences globalement positives à faibles. Un impact est toutefois attendu localement sur l'activité de chasse (chasse non possible sous la canopée) et potentiellement sur les riverains immédiats (effet de réverbération des panneaux)

Des retombées économiques positives sont toutefois attendues en phases chantier et exploitation

Principales mesures proposées

- Evitement et renforcement des habitats du petit gibier
- Dégagement de la responsabilité des acteurs cynégétiques en cas de dégâts agricoles
- Maintien de la capacité de chasser aux abords du parc
- Conduite d'un chantier respectueux des riverains
- Limitation des effets optiques par la plantation de haies arborées
- Mise en place un suivi des mesures cynégétiques



Projet d'ombrières agrivoltaïques de Lherm

31 Haute-Garonne

Le projet au regard du milieu humain

Axe de communication

- Desserte locale
- Route empierrée
- Chemin et sentier

Bâti

- Habitat
- Industriel, agricole ou commercial

Transport d'électricité

- RTE
- Ligne aérienne haute tension 63kV
- Enedis
- Ligne aérienne moyenne tension HTA
- Ligne souterraine moyenne tension HTA
- Ligne aérienne basse tension BT

Faisceau hertzien

- SFR
- FREE

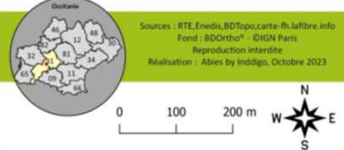
Projet

Élément permanent

- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne
- Local de maintenance
- Chemin d'exploitation
- Panneau photovoltaïque

Élément provisoire

- Zone d'atelier et de stockage de grave concassée
- Zone de stockage de terre



LHERM : Environnement naturel

Principaux enjeux identifiés

Continuités écologiques : le canal central et les bandes enherbées qui l'accompagnent constituent des éléments de la TVB

Habitat et flore : Pas d'enjeu particulier. Zones humides favorisées par irrigation en place

Faune : Diversité notable liée à :

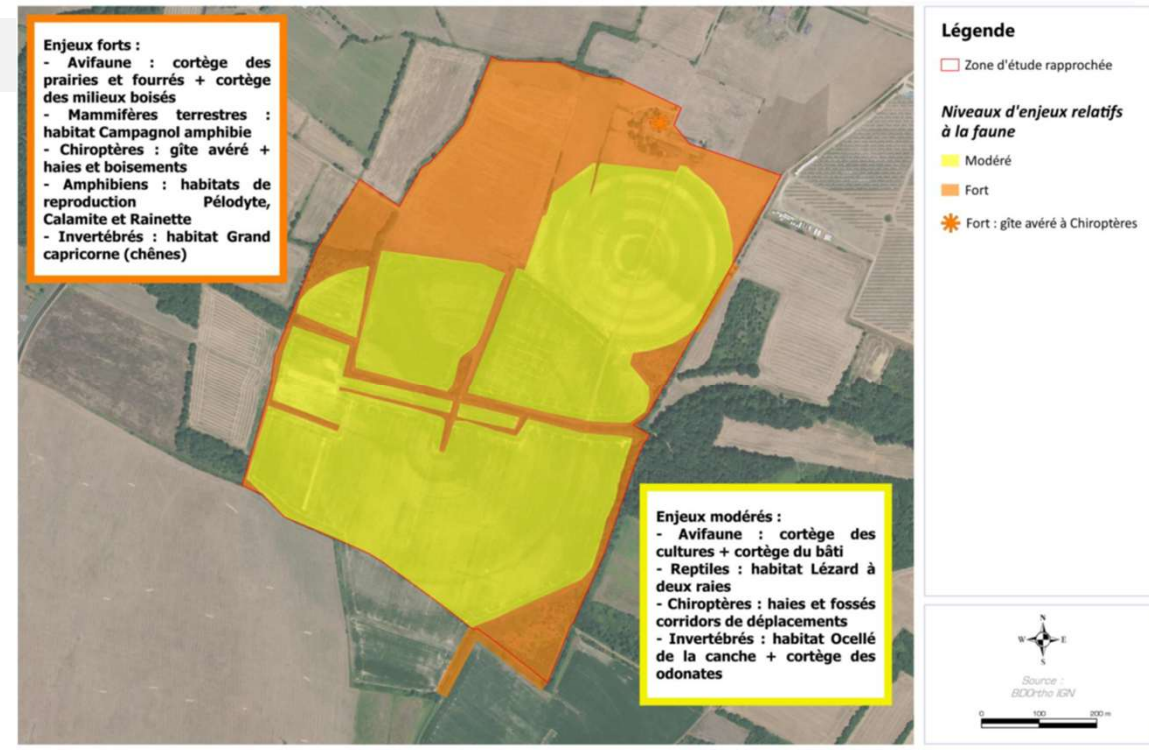
- Cortège avifaunistique des prairies, cultures et fourrés et des milieux boisés (nidification Pie-Grièche écorcheur, Pipit rousseline, Cisticole des joncs, Alouette des champs, Tourterelle des bois, Huppe fasciée, etc.)
- Secteur fréquenté par plusieurs espèces de rapaces (chasse + nidification à proximité)
- Mammifères : campagnol amphibie (canal central), intérêt de la zone pour les chiroptères,
- Amphibiens : habitats de reproduction du Crapaud calamite, du Pélodyte ponctué et de la Rainette méridionale (canaux fossés et friches périphériques)

Principales incidences attendues

Phases travaux : Phase la plus impactante pour les espèces. Impacts les plus notables concernent :

- Risque de destruction d'espèce en période de reproduction (Cortège avifaune des prairies, cultures et fourrés + campagnol amphibie + amphibiens)
- Dérangement des individus (mêmes espèces + chiroptères).

Phase exploitation : Dégradation permanente de milieux agricoles herbacés (zones d'alimentation pour les rapaces et chiroptères)



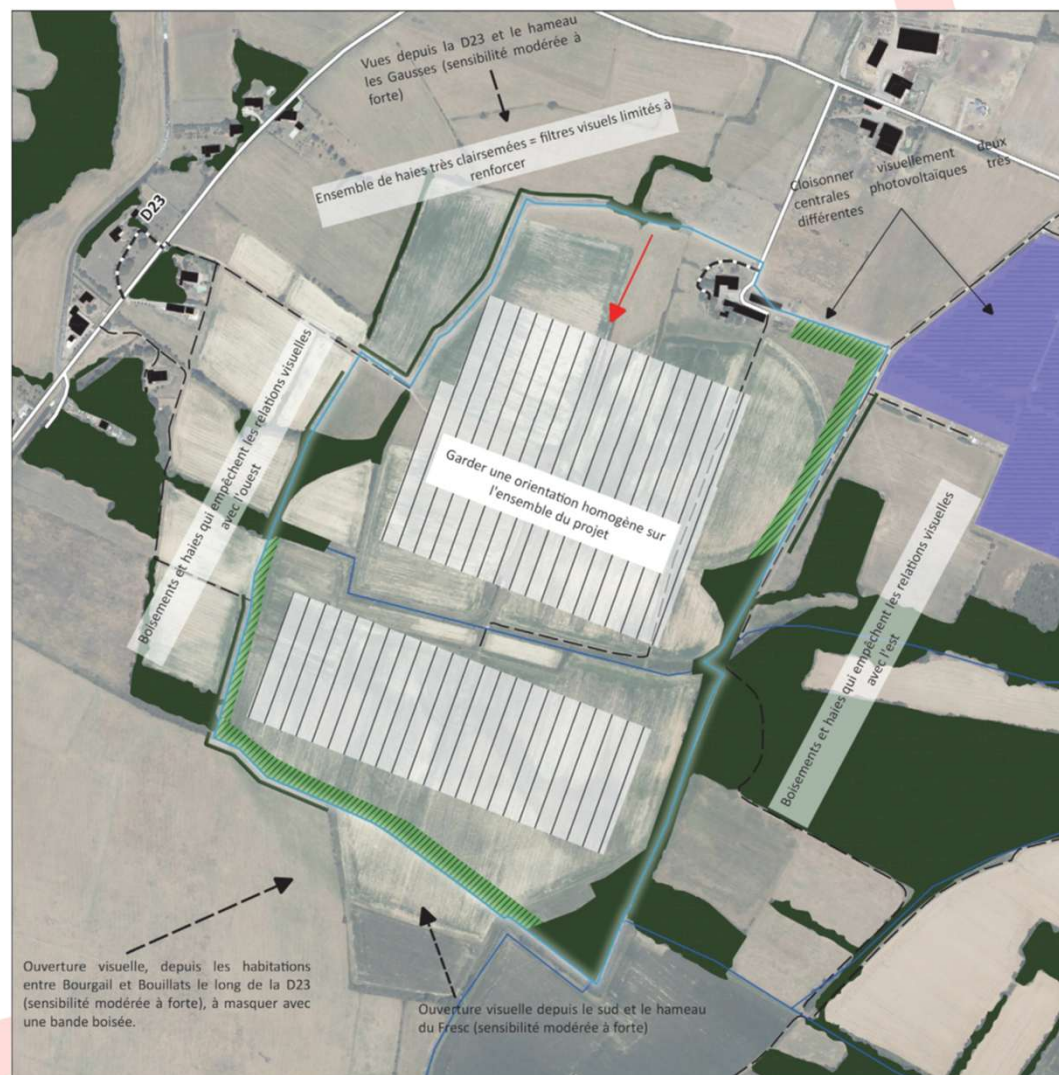
Principales mesures proposées

- Réduction des emprises sur les habitats d'espèces
- Adaptation des périodes d'intervention pour le chantier pour éviter les périodes les plus sensibles
- Mise en défens des emprises de chantier et de la colonie de chiroptère + comblement des ornières
- Conduite du chantier en milieu humide
- Maintien de surfaces enherbées (friches et bandes enherbées)
- Création de haies et densification
- Suivi environnemental du chantier
- Suivi environnemental de la centrale en exploitation

LHERM : Mesures d'atténuation et d'intégration paysagère proposées

ORIENTATIONS

- Proposer un **recul** des structures par rapport aux limites nord et sud du site afin de limiter les contrastes d'échelles perceptibles depuis les environs
- **Aligner les structures ensemble** afin de créer une homogénéité et favoriser la lisibilité du projet
- **Préserver les boisements existants** et **renforcer localement** (est et ouest) **les haies** qui composent les bords du site
- **Créer une bande boisée au sud-est et au nord-ouest** afin de proposer un **corridor écologique** entre les boisements et un **masque visuel**



Projet d'ombrières agrivoltaïques de Lherm



Recommandations paysagères

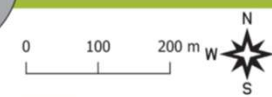
- Route de desserte locale
- - - Route empierrée
- - - Chemin
- Bâti
- Centrale solaire de Lherm
- Linéaire de haies à conserver et à densifier
- Boisement à préserver
- Bandes boisées à planter
- Cours d'eau à conserver

Red arrow: Garder un recul pour limiter les visibilités sur le projet au nord

Zone d'implantation potentielle (ZIP)



Sources : Canopy Sentinel, BDTopo, RGEAlt 5m
Fond : Scan25⁺ - © IGN
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES by Indigo, Février 2023



LHERM : Les caractéristiques du projet

Projet de canopées agrivoltaiques



Puissance : **21,94 MWc**



Surface du site d'étude : **56 ha**
 Surface projetée : **23,71 ha**
 Espace inter-pieux : **27 mètres**



Modèle contractuel :
 Bail emphytéotique de 40 ans,
 renouvelable 2 fois 5 ans.



Financement :
 • Privé : TSE + Banques
 • Participatif : particuliers du territoire

Equivalent de la
 consommation de
 14 423 foyers, hors
 chauffage



Informations techniques:
H3 - MODULO 3 :
 -Modèle module :
 Jinko Solar
 Tiger Neo 72HL4-BDV
 -Puissance module :
 575 Wc
 -Dimensions module (L x l) :
 2.278x1.134 (JKM)
 -Structure :
 Canopée Agricole H3
 -Table :
 1V
 -Inclinaison :
 +90° / -90°
 -Azimut :
 +14°
 -Hmin :
 5 m
 -Hmax :
 9 m

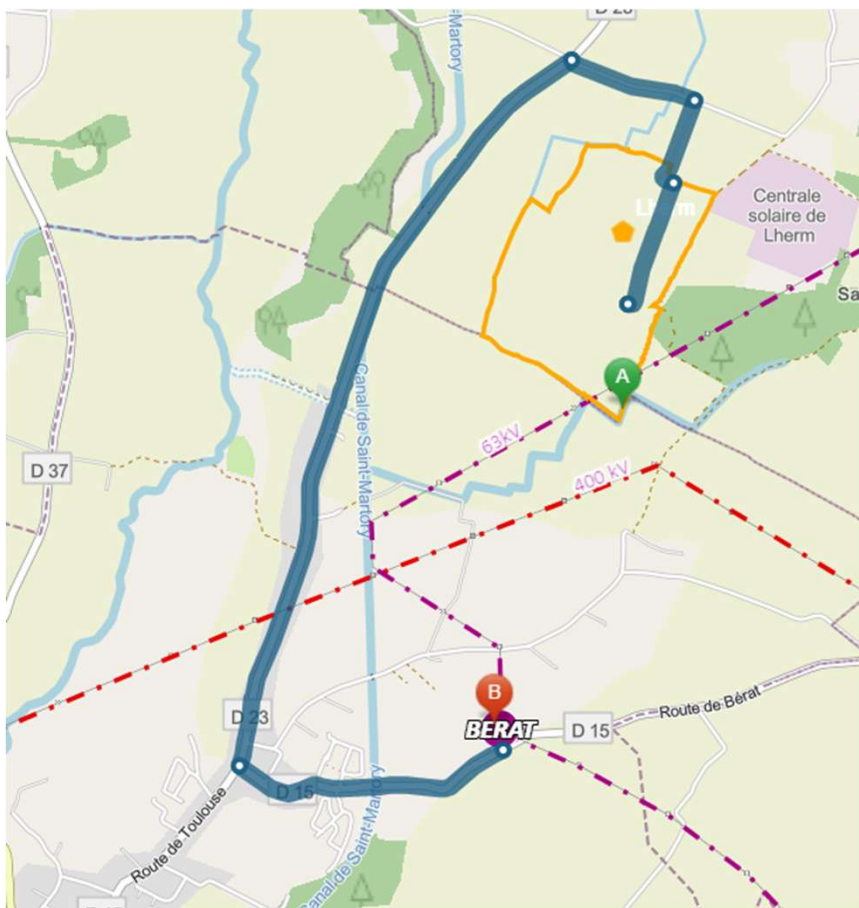
Structures H3 modulo 3 (575Wc)					
Numéro	Portées	Portiques	Travées	Surface(ha)	Puissance MWc
N°1	6	0	18	7,33	3,353
N°3	6	0	18	7,33	3,353
Sous Total				7,33	6,706
N°2	4	0	18	2,45	2,235
N°4	6	0	18	3,76	3,353
N°5	6	15	15		2,949
N°6	6	0	18	6,58	3,353
Sous Total				6,58	6,302
N°7	6	0	18	3,59	3,353
Total				23,71	21,949
Surface emprise projet				56,02	
Délaisé				32,31	

Legend:

- Ligne zone implantation
- Ligne HTB aérienne existante
- Ligne ET souterraine existante
- Pâtes
- Zone de Grave Concassée Proximité
- Cléme 100 120x3
- Poste de liaison 3m x 3m x 18m²
- Poste de transformation 3m x 3m x 18m²
- Poste de transformation 3m x 12m x 30m²
- Poste de transformation 3m x 12m x 30m²
- Panneaux photovoltaïques
- Local maintenance 3m x 12m x 30m²
- Accès



Le raccordement du projet



Hypothèse de raccordement issue de l'étude préliminaire : raccordement au poste source de BERAT à 5,6 km

Suite à la délivrance du PC, une étude définitive sera réalisée par RTE et les travaux de raccordement seront réalisés par ENEDIS



Vue aérienne Poste source de BERAT

Démarche du partage de la valeur



Rémunération répartie à **50 %** entre le propriétaire et l'exploitant agricole dans le cadre du bail agrivoltaire



Contribution fiscale à l'échelle locale



Investissement dans la centrale ouvert grâce au **financement participatif**

Contribution à la fiscalité locale

Les taxes à verser pour une canopée agrivoltaire d'une puissance de 21,90 MWc seront de 46 281 € en phase de construction (TA) et de 68 571 497 € (IFER) indexés à l'inflation chaque année en phase d'exploitation.

Exemple à titre indicatif susceptible d'évoluer en fonction des taux fixés par le Code général des impôts.

Taxe	Commune ou EPCI	Département	Etat	Total
Taxe d'aménagement	11 902 € 26 %	29 756 € 64 %	4 622 € 10 %	46 281 € 100 %

Taxe	Commune	EPCI	Département	Total
IFER	13 714 € 20 %	34 286 € 50 %	20 571 € 30 %	68 571 € 100 %

Financement participatif

Les conditions

Durée du prêt :
3 à 4 ans

Versement fixe d'un intérêt compris entre 6 et 8 %/an

Remboursement intégral à la fin du prêt (*in fine*)

Investissement sans frais pour les investisseurs, à partir de 20-50€ selon les plateformes

Réservé en priorité aux résidents des territoires (départements concernés et limitrophes)

Durée d'autorisation, démantèlement et remise en état après exploitation

> Durée d'autorisation de **40 ans** + 10 ans sur autorisation du préfet et avec l'accord du propriétaire

> **Obligation de démantèlement et remise en état du site:**

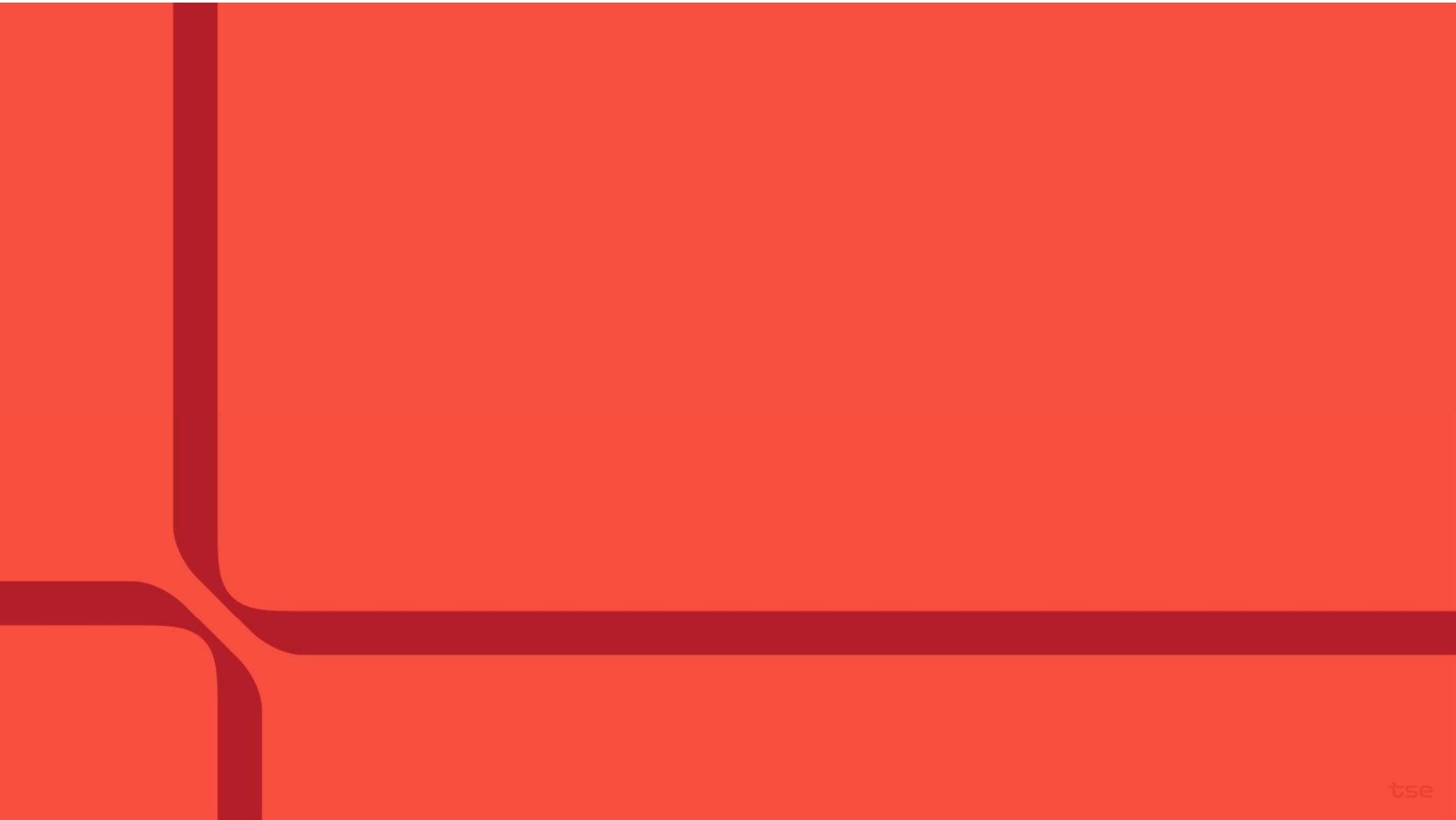
- réalisées dans un délai d'un an à compter de la fin de l'exploitation de l'installation ou de la date d'échéance de son autorisation (demande d'extension du délai à 3 ans possible après avis CDPENAF et si difficultés matérielles tenant à la topographie du terrain)
- rapport technique réalisé par l'organisme de contrôle, attestant de leur bonne fin et du maintien des qualités agronomiques des sols

> Constitution de **garanties financières** visant à couvrir le coût prévisionnel des opérations de démantèlement, en cas de défaillance :

- Montant des garanties fixée dans l'autorisation d'urbanisme,
- Consignation par le bénéficiaire de l'autorisation entre les mains de la CDC
- Levée et déconsignation des garanties financières par arrêté préfectoral après réalisation des travaux confirmé par un rapport technique

> **En cas d'absence de démantèlement** ou de remise en état du site :

- Mise en demeure
- S'il n'a pas été déféré à la mise en demeure, l'autorité compétente procède d'office aux travaux nécessaires au démantèlement + mise en œuvre des garanties financières
- Coût du dépassement éventuel porté par le propriétaire du terrain d'assiette



Projet agricole – EPA



Comparaison de l'occupation du sol agricole et des zones artificialisées avant et après l'implantation du projet
Commune de Lherm

Avant projet
(cadastre et RPG 2021)

	Avant-projet	Après projet
Zone d'étude	56,09 ha	56,09 ha
Surface agricole	53,63 ha	52,26 ha
Surface hors agricole	2,46 ha	2,46 ha
Surface artificialisée au sein de la surface agricole	0	1,37 ha

Tableau récapitulatif des surfaces travaillées, irrigables et artificialisées

	Avant-projet	Après projet
Surface agricole	53,63 ha	52,26 ha
Surface artificialisée au sein de la surface agricole	0	1,37 ha
Surface irriguée	37,5 ha	34 ha

Simulation après projet



- Légende**
- Zone d'étude
 - Surfaces agricoles (RPG 2022)
 - Surfaces agricoles post projet
 - Cours d'eau
 - Emprise des canopées
 - Batiments (cadastre 2023)
 - Zones artificialisées post projet

Carte réalisée par ADASEA 32, 2023 - Traitement QGIS 3.16.11
Source des données : ©IGN - BD TOPO® - BD ORTHO® - PARCELLAIRE EXPRESS® ; ©DRAAF - RPG 2021® ; ADASEA du Gers ; TSE

➤ Le différentiel entre la situation initiale et projetée des surfaces irriguées représente **3,5 ha**.

LHERM : Contexte règlementaire et compatibilité planification

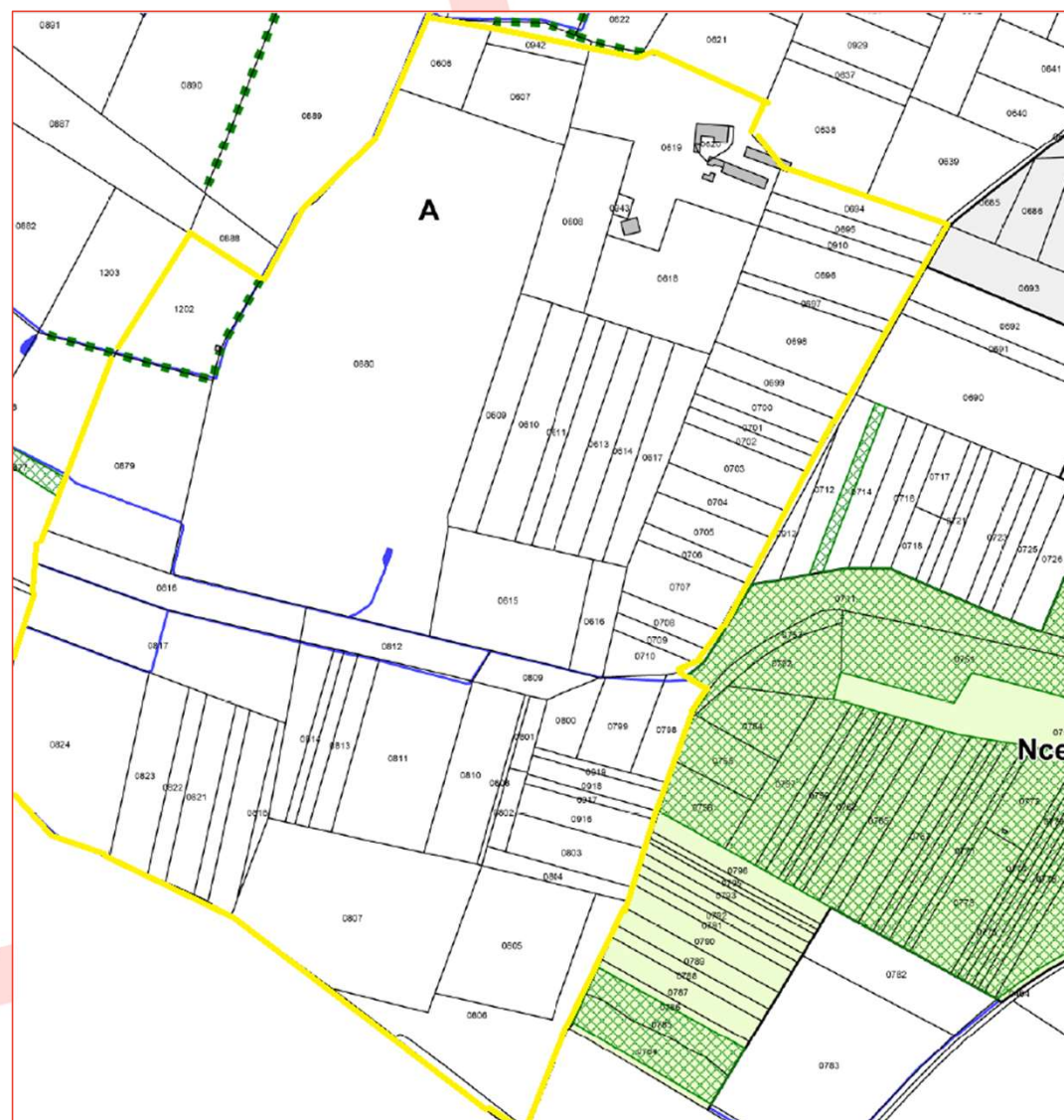
PLU de LHERM approuvé le 12/02/2020 :

En zone Agricole sont autorisées :

« Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière hors secteurs situés en aléa fort de la zone inondable repérés au document graphique. »

Point de vigilance à l'est de la ZIC :

Un alignement boisé identifié au titre de l'article L151-23 du CU.



Extrait du zonage du PLU du Lherm